

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir, en vertu du Code du Développement Territorial, que le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la Ville de Wavre, représentée par M. THOREAU, dont les bureaux se trouvent Place de l'Hôtel de Ville 1 à 1300 Wavre.

Le terrain concerné est situé Rue de l'Amitié, 2 à 1300 Wavre et cadastré division 4, section C n°335S3.

Le projet consiste à la démolition d'un bâtiment préfabriqué abritant 2 classes et son remplacement par la pose de 3 modules-conteneur de 56 m² chacun (2 classes et 1 salle de professeurs).

Le terrain laissé vide par la démolition du préfabriqué sera renivelé (comblement du vide ventilé et mise à l'horizontale de cette zone).

Une nouvelle plaine de jeux y sera installée.

Un arbre (prunus) devra être abattu.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles suivants du Code du Développement Territorial :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur ou aux normes du guide régional ; Le projet déroge aux normes d'accessibilité pour les PMR ;
- R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Lionel Gorgemans), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1^{er} étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),
- Le mardi 19 août de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : permisurbanisme@wavre.be. À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

L'enquête publique est ouverte le 11 juillet 2025 et clôturée le 25 août 2025.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : permisurbanisme@wavre.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 25/128.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 25 août 2025 à 11h, au Service urbanisme.

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

A Wavre, le 1^{er} juillet 2025